

Les districts sanitaires ruraux de l'Alberta, au nombre de 17, fonctionnent avec succès depuis 1931; dans les régions éloignées, 36 infirmières assurent divers services médicaux et de santé publique.

Chaque partie contractante d'un mariage doit faire envoyer un échantillon de sang au laboratoire provincial ou tout autre laboratoire agréé pour examen sérologique.

Hôpitaux municipaux.—La province compte 51 hôpitaux municipaux; trois sont en voie de construction et cinq autres districts songent à se prévaloir de la loi. Les hôpitaux municipaux relevés en 1946 avaient une capacité totale de 1,334 lits; les patients admis sont au nombre de 37,571 et le total des jours d'hospitalisation est de 305,922; 4,849 cas de maternité sont admis et 4,624 enfants sont nés. Il y a 3,331 cas d'opérations majeures, 6,810 cas d'opérations mineures et 16,525 cas de soins médicaux. Le nombre d'infirmières diplômées employées s'élève à 247. La moyenne des frais d'administration par jour-patient est de \$4.38 et les recettes moyennes par jour-patient sont de \$4.83. La population approximative desservie par ces hôpitaux s'établit à 268,940, sur un territoire de plus de 30,000 milles carrés.

Services hospitaliers, médicaux et dentaires pour les pensionnés.—Des services gratuits d'hospitalisation et de traitement sont accordés à tous les habitants de l'Alberta qui reçoivent une pension pour les aveugles, une pension de vieillesse ou des allocations maternelles, ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le service dentaire est complet pour ceux qui reçoivent des allocations maternelles ou des pensions pour aveugles et pour les personnes à leur charge. Les personnes qui ont une pension de vieillesse reçoivent tous les services dentaires, sauf la denture.

Colombie-Britannique.—Le ministère de la Santé et du Bien-être, sous l'autorité d'un ministre, est réparti en deux divisions respectivement administrées par un sous-ministre de la Santé et un sous-ministre du Bien-être.

Dans la première, le Bureau des services locaux de santé surveille les initiatives locales en matière de santé publique. En dehors de l'agglomération de Vancouver et de Victoria, qui ont leur propre Service, ces services locaux de santé publique sont fournis par l'intermédiaire: a) des unités de santé; b) des districts d'infirmières de santé publique; ou c) de certains médecins en service discontinu. Sauf ces derniers et les employés des deux villes mentionnées, le personnel de la santé publique est employé par le ministère provincial.

Une unité de santé est formée de façon à comprendre plusieurs arrondissements scolaires. Le personnel compte un médecin spécialisé en santé publique, plusieurs infirmières de santé publique également spécialisées, un ou deux inspecteurs qui doivent détenir un certificat de l'Institut canadien des inspecteurs de santé, et un commis de statistique. Neuf des seize unités projetées sont en activité.

Un district du Service d'infirmières de la santé publique comprend, tout comme l'unité de santé, plusieurs arrondissements scolaires. Il est considéré comme le stade